

Règlement du jeu « Les Plus Beaux Villages de France »

FLAMMARION SA,

Société anonyme au capital de 10 758 310€, inscrite au RCS de Paris sous le n° 321921546, dont le siège est 87 quai Panhard-et-Levassor – 75013 Paris,

Vous propose de participer au jeu organisé du 28 février 2018 au 18 juillet 2018, à l'occasion de la publication de l'ouvrage :

Les Plus Beaux Villages de France : le guide officiel de l'Association Les plus beaux villages de France : 155 destinations de charme à découvrir

Participation :

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine (à l'exclusion des membres du personnel de Flammarion).

Pour y participer, il vous suffit de vous rendre sur notre site www.concours-plusbeauxvillages.fr, de répondre aux trois questions qui vous seront posées, et de compléter le formulaire qui apparaîtra, avec vos noms, prénoms, adresse postale et adresse électronique (email).

Sachez que si les mentions que vous portez dans ce formulaire apparaissent illisibles, incomplètes ou erronées, ou si ce formulaire ne nous parvient pas du fait d'événements hors de notre contrôle, votre participation ne pourra être prise en compte.

Tout particulièrement, vous devrez veiller à indiquer une adresse email valide, car ce mode de communication sera le seul utilisé pour contacter les gagnants. Votre adresse postale nous permettra de vous faire parvenir le lot que vous aurez éventuellement gagné.

Vous n'aurez droit qu'à une seule participation pendant toute la durée du jeu.

Le cas échéant, une preuve d'identité pourra vous être réclamée préalablement à l'envoi du lot que vous aurez pu gagner.

Dotation :

Les gagnants du jeu recevront les lots suivants :

- 1er prix: Séjour entre Anjou et Touraine : à Montsoreau, Hôtel 4*- La Marine de Loire à Montsoreau. Il comprend une nuit en chambre prestige double ou twin pour 2 personnes avec accès illimité au Spa lors du séjour, petit-déjeuner pour 2 personnes, un dîner dans un restaurant voisin, choisi par l'association Les Plus Beaux Villages de France avec menu préalablement défini et hors boissons pour 2 personnes.
Conditions particulières : sur réservation et hors période estivale (juillet à septembre inclus)
Valeur unitaire : 329€

- 2e prix: Séjour dans les Alpilles : aux Baux-de-Provence, hôtel 4* - Mas de l'Oulivié. Il comprend une nuit en chambre pour 2 personnes, avec petit-déjeuner pour 2 personnes et location de vélos électriques pour une journée, pour 2 personnes.
Conditions particulières : sur réservation et hors période estivale (juillet à septembre inclus)
Valeur unitaire : 303€

- 3e prix : Séjour au Pays basque : à La Bastide-Clairence, à la résidence 4* Les Collines Iduki. Il comprend une nuit pour 2 personnes avec petit-déjeuner pour 2 personnes en location T2.
Conditions particulières : sur réservation et hors période estivale (juillet à septembre inclus)
Valeur unitaire: 152 €

- Du 4e au 10e prix : Un exemplaire de l'ouvrage *Les plus beaux villages de France* d'une valeur unitaire de 16.95 euros et une carte d'adhésion au club des Amis des Plus Beaux Villages de France. Cette adhésion signifie recevoir des informations régulières sur la vie de l'association et de ses villages membres, bénéficier d'offres Privilège (réductions, avantages) auprès des partenaires dans les villages signalés par un cœur dans le guide et dans la rubrique « Club des Amis » du site Internet de l'association. La valeur unitaire de la carte d'adhésion est de 20 €.

S'agissant des trois premiers lots, le gagnant devra se rendre à l'hôtel ou à la résidence le cas échéant par ses propres moyens. Nous ne prenons pas à notre charge, ni ne remboursons, les frais exposés par le gagnant à cet effet.

Les dotations ne seront pas échangeables contre d'autres lots en nature ou leur contre-valeur en numéraire.

En revanche, si l'un ou l'autre de ces lots venaient à ne plus être disponibles, nous nous réservons la faculté de les remplacer par d'autres, de même valeur.

Désignation des gagnants et remise des lots :

Parmi l'ensemble des participants ayant donné les bonnes réponses aux trois questions, dix (10) gagnants seront désignés par tirage au sort le 19 juillet 2018. Un message électronique sera alors adressé à chacun d'eux au plus tard le 19 août suivant. Faute pour l'un ou l'autre de ces gagnants de se manifester auprès de nous dans les quinze jours suivant ce message, nous nous réserverons alors le droit de désigner, par un nouveau tirage, un autre gagnant au sort à qui le lot sera alors attribué.

Les gagnants ainsi désignés par le sort doivent faire en sorte de maintenir leur connexion à l'adresse électronique qu'ils nous auront communiquée, pendant toute la durée du jeu, de manière à se rendre joignables. Notre responsabilité ne saurait être mise en cause du fait d'un incident ou d'un arrêt de connexion (temporaire ou définitif), qui n'aurait pas permis que nous puissions avertir tel ou tel gagnant ainsi désigné par le sort et resté injoignable par la voie électronique.

Pour les lots 1 à 3, les gagnants sont responsables de la réservation de leur séjour, hors période estivale (juillet à septembre inclus) et les gagnants restent soumis aux conditions de disponibilités des hébergeurs en dehors de cette période. Nous vous invitons à réserver dès réception de votre lot.

Les lots 4 à 10 seront envoyés à chacun des gagnants avant la fin du mois d'octobre 2018, par la voie postale (courrier simple), à l'adresse qu'ils auront indiquée sur le formulaire complété par leur soin.

Sauf à ce qu'ils manifestent expressément une volonté contraire le moment venu, il doit être entendu qu'en participant au jeu, les gagnants nous autorisent par avance à afficher leur nom, prénom, ville de résidence, et lot gagné sur notre site web, les réseaux sociaux, etc., lors de la communication organisée autour de l'ouvrage *Les Plus Beaux villages de France*.

Nous joindre :

La participation à ce jeu n'est n'implique obligation d'achat.

Les frais exposés par les participants pourront être remboursés sur simple demande.

Le remboursement des frais de connexion est forfaitaire, sur la base d'une connexion de deux (2) minutes à 0,20 euros TTC par minute, soit 0,40 euros TTC par participant.

Pour obtenir ce remboursement, il vous suffira d'en faire la demande écrite par courrier postal adressé à :

FLAMMARION

Service marketing Livres illustrés

87 quai Panhard-et-Levassor

75647 Paris cedex 13

En joignant obligatoirement les pièces suivantes :

- la photocopie d'un justificatif d'identité ;
- la facture détaillée de votre opérateur télécom, en précisant la date et l'heure de votre connexion à notre site web (nous conserverons en mémoire les dates et heures d'entrée et de sortie du site pour chaque participant à notre jeu).
- un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle susvisée, ou reçue après le 18 août 2018 à minuit (le cachet de la poste faisant foi), sera considérée comme nulle.

Les participants bénéficiant d'abonnements "forfaits illimités" ne pourront réclamer un remboursement du fait de leur connexion à notre site, dont l'accès n'est pas dès lors supposé occasionner de frais supplémentaires.

Les remboursements seront effectués par virement dans les quatre-vingt-dix jours suivant celui de la réception de la demande.

La participation à ce jeu implique une acceptation pleine et entière du présent règlement, qui a été déposé à l'étude Bornecque, Winandy, Bru Nifosi, huissiers de justice associés, 15 passage du Marquis de La Londe – 78000 Versailles.

Une copie du présent règlement peut vous être adressée sur simple demande ; vous pourrez obtenir le remboursement de vos frais postaux exposés pour l'obtention de ce règlement

Notre responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée si, pour des raisons indépendantes de notre volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour ce faire, vous pourrez vous adresser au webmaster de notre site : edm1@flammarion.fr.